

**REGION : CENTRE**

**COMPTE RENDU D'INTERVENTION TERMINEE**

**FUNETT à BRISSON SUR LOIRE (45)**

■ **CONTEXTE DE L'INTERVENTION :**

Le terrain de la Société FUNETT est située dans la zone d'activité de ST BRISSON SUR LOIRE, sa superficie totale atteint 0,75 ha. Cette société exploitait de 1977 à 1994 un atelier de nettoyage de fûts.

Lors de la cessation d'activité, de nombreux fûts, déchets de type solvants et boues, ont été abandonnés sur place. Suite à la dégradation des fûts en extérieur des effluents ont commencé à s'écouler sur le sol. L'ADEME a été chargée d'effectuer en urgence la mise en sécurité du site par enlèvement et traitement des résidus et le décapage superficiel des terres souillées. Cette opération s'est déroulée en Janvier et Février 1996.

Ces travaux ont permis d'évacuer :

- \* 64 tonnes de liquides plus ou moins chlorés ;
- \* 66 tonnes de fûts métalliques reconditionnés avec des produits pâteux ;
- \* 74 tonnes de liquides provenant des décanteurs et du nettoyage des cuves ;
- \* 1437 fûts vides et 61 tonnes de terres polluées provenant du décapage de 20 cm de sol au droit de la zone de stockage des déchets.

Bien que le sous-sol du site soit constitué d'argile, ce qui limite les risques de pollution des eaux souterraines, la proximité d'une zone pavillonnaire demandait à vérifier la contamination des sols au droit des zones suspectes (zone de stockage des fûts pleins, zone de dépotage des boues de traitement, zone du bassin de décantation fissuré, filtres à sable, fossé d'évacuation des eaux provenant des filtres à sable).

■ **DECISION DU COMITE D.I.S. :**

- *DATE : 8 Juillet 1996*
- *NATURE INTERVENTION : Diagnostic - Etude d'impact, évaluation des risques et scénarii de réhabilitation du site FUNETT*
- *COUT PREVISIONNEL 600 000 F. T.T.C.*

## ■ REALISATION :

- **DATE ARRETE PREFECTORAL :** 4 Mars 1997
- **PERIODE D'INTERVENTION :** Juin 1997 à Février 1998
- **PRESTATAIRE :** ANTEA Centre
- **DESCRIPTION DE L'INTERVENTION :**
  - 25 sondages d'une profondeur de 2,50 m ont été implantés selon un maillage régulier et sur des zones spécifiques où la présomption de pollution est la plus forte ;
  - 1 sondage profond à 9 m a été réalisé et devait servir à implanter un piézomètre ; mais la nature des sols (argile) et l'absence d'eau ont conduit à ne pas installer de piézomètre ;
  - 3 mesures de perméabilité ( $10^{-10}$  m/s) ont confirmé que les terrains constituent un écran à la migration de la contamination vers la craie.
- **CONSTAT DE POLLUTION :**

L'investigation montre que parmi les zones suspectées, trois sont particulièrement contaminées :

  - la zone de stockage des fûts de déchets et la plate-forme d'égoutture par le tétrachloréthylène et le trichloréthylène à des teneurs de l'ordre de la dizaine de mg/kg ;
  - le fossé de réception des effluents, par le 1-2-C dichloréthylène et le 1-1-1-trichloréthane à des teneurs de l'ordre de la dizaine de mg/Kg
- **EVALUATION DES RISQUES :**

L'analyse des risques confirme l'absence de risques pour les eaux souterraines et montre que pour les trois zones spécifiques précitées selon les critères de références utilisés :

  - si le site devait être classé en zone résidentielle, la pollution présente un risque pour l'environnement, les zones devraient être décontaminées ;
  - si le site reste à vocation industrielle, les niveaux de pollution mesurés sont du même ordre de grandeur que les seuils étrangers des PAYS BAS et CANADA, nécessitant une intervention.

● **SCENARIOS DE DEPOLLUTION :**

Dans l'hypothèse où une réhabilitation devrait être réalisée (hypothèse d'une utilisation résidentielle) deux alternatives ont été évaluées :

- Excavation des terres polluées et traitement hors site (incinération)  
Coût estimé : 3,5 à 4,2 M.F. ;
- Traitement in situ par venting  
Coût estimé 1,4 M.F.  
durée du traitement : 1 an

■ **COUT : 194 166 F. T.T.C.**

■ **SUITE A DONNER. :**

Comme cela a été indiqué précédemment, compte tenu des résultats de l'étude de risques, les actions à réaliser dépendent du devenir du site.

En l'état actuel de non utilisation il n'y a pas de risque particulier pour les eaux et le voisinage.

Dans l'hypothèse d'une réutilisation pour une activité industrielle des précautions minimales sont à prescrire:

- \* ne pas réaliser d'excavation ou de forage profond (>4 à 5 m) pouvant perturber la couche protectrice qui protège l'aquifère sous jacent ;
- \* en cas de travaux superficiels ( fouilles - excavations) mettre en place dans les zones estimées à risque des mesures de protection du personnel intervenant.
- \* étude détaillée d'une opération de dépollution sur les zones les plus fortement polluées en fonction du projet d'activité industrielle.

Dans l'hypothèse d'une utilisation résidentielle, des travaux de dépollution de ces zones estimées à risques sont nécessaires.